

Fermeture de la délégation régionale Ile-de-
France de l'IRD
(Institut de Recherche pour le Développement)

Gérer le devenir des collections documentaires de
la bibliothèque

Laurence Goury, Service IST, IRD – DR Ile-de-France



Contexte

L'IRD : ex Orstom, organisme scientifique colonial, pluridisciplinaire et dédié à la recherche dans la zone intertropicale (Office de la Recherche Scientifique dans les territoires Outre-Mer), créé en 1944 et installé depuis la fin des années 1950 à Bondy



<https://multimedia.ird.fr/IRD/media/23774>



<https://multimedia.ird.fr/IRD/media/23513>

Une bibliothèque de site au service de la recherche scientifique à l'IRD, l'Institut de Recherche pour le Développement

Décret d'organisation des services de la direction

- ART. 6. - Le Centre de documentation est chargé d'assurer le dépouillement, la conservation et la diffusion de la documentation scientifique et technique se rapportant aux activités de l'O.R.S.T.O.M.

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer : organisation - activités : 1944-1955. Paris : ORSTOM, 182 p.

La situation actuelle

- Annonce de la fermeture de la délégation régionale Ile-de-France de Bondy en décembre 2022 : le site doit être libéré au plus tard mi 2025
- Cette fermeture concerne 4 UMR, des services administratifs, le service audiovisuel, et le service IST de Bondy et de ses services (7 agents, une bibliothèque, des fonds documentaires conséquents)
- Mais pas de ‘piste d’atterrissage’ connue à l’époque
- On sait cependant qu’on ne pourra pas déménager nos fonds documentaires, quel que soit le lieu d’accueil

Le service IST

- Service Information Scientifique et Technique, déployé sur 3 sites en France métropolitaine (DR Occitanie à Montpellier, Siège à Marseille, DR Ile-de-France à Bondy – soit 14 personnes) et 5 centres de documentation dans le monde (Abidjan, Cayenne, Niamey, Nouméa, Ouagadougou)
- Au service des scientifiques de l'IRD répartis dans 80 UMR (Unités Mixtes de Recherche)
- Gère le fonds des publications des scientifiques de l'IRD (FDI) et produit la base Horizon Pleins Textes, archive institutionnelle

Le FDI

- Le FDO (Fonds documentaire Orstom), devenu **FDI** (Fonds documentaire IRD) conserve, décrit et valorise toutes les publications des scientifiques de l'IRD depuis la création de l'institut
 - **160 000 exemplaires (111 000 exemplaires 1 + 50 000 doubles) imprimés / + 2500 docs par an (env 700ml)**
 - Tout type de documents académiques (articles, ouvrages, chapitres, thèses, littérature grise, rapports, posters, résumés de congrès, atlas), tout format (tap, livres édités, manuscrits...)
 - Multidisciplinaire :
 - Sciences fondamentales et techniques; Océanographie, hydrobiologie; Santé; Sciences de la terre; Sciences humaines et sociales; Sciences du monde végétal et animal
 - Appliquées aux régions de la zone intertropicale : Afrique subsaharienne et Maghreb, Asie de l'Est et du Sud-Est, Amérique latine et centrale, principalement
 - Numérisé depuis les années 90 : 108 000 documents numériques (dont plus de 80 000 en accès ouvert) ... mais pas d'archivage pérenne du fonds numérique, d'où la conservation systématique des documents imprimés

En images



Les fonds d'acquisitions

- Fonds pluridisciplinaire
- 30 000 exemplaires au catalogue informatique... et environ 20 000 dans le fichier manuel
- Des collections vieillissantes



Collection de périodiques

- + de 1200 titres imprimés (dont seulement une vingtaine encore vivants), depuis les années 40
- Collection pluridisciplinaire
- Des périodiques scientifiques du monde entier : revues reçues en échange du BAEVM (Bulletin Analytique d'Entomologie Médicale et Vétérinaire) entre 1970 et 1983 / beaucoup de revues en SHS / revues de sociétés savantes de pays du Moyen Orient, d'Asie, etc.
- Quelques titres produits par l'Orstom > à conserver
- Catalogue informatisé perdu à l'occasion d'un changement de système : fichier excel + catalogue manuel
- Bibliothèque non déployée : env 1200 localisations au Sudoc / 80 Unica

En images



La cartotheque

- Récupérée par la bibliothèque suite à la fermeture du service cartographique qui produisait des cartes, et gérait la cartotheque (catalogue Sphaera)
- Plus de 18 000 cartes des terrains d'intervention des scientifiques de l'IRD
- Dont environ 2000 cartes produites par le service cartographique de l'IRD et numérisées, accessibles maintenant via le géoserveur [DataSuds-Geo](#)
- Multidisciplinarité
- Nombreuses cartes topographiques du monde entier

En images



La fermeture

- Questions juridiques
- Communication
- Questions matérielles
- Les solutions et la situation actuelle

Questions juridiques

- A qui appartiennent les fonds?

« Les documents appartenant au domaine public ne sont pas aliénables, c'est-à-dire qu'on ne peut pas s'en défaire (en les cédant ou en les éliminant), sauf à les faire passer dans le domaine privé de la collectivité concernée via une procédure appelée déclassement. » *

Contact du commissariat aux ventes du domaine : « Si les biens ne sont pas valorisables**, et si les destinataires des dons sont des personnes publiques déjà déterminées, il n'est pas nécessaire de publier le don sur le site. »

* Françoise GAUDET, Claudine LIEBER et Michel MELOT, *Désberber en bibliothèque: Manuel pratique de révision des collections*, Paris, Editions du Cercle de La Librairie, 2013.

** valeur unitaire de moins de 300 euros

Questions juridiques

- A qui pouvons-nous donner?
 - Bibliothèques du réseau documentaire de l'IRD
 - Bibliothèque d'établissements de recherche ou publiques > ok
 - Agents de l'IRD > non, sauf à prouver que le don permet d'éviter le pilonnage > établissement d'une décision « **PORTANT AUTORISATION DE PROCÉDER AU PILONNAGE DE DOCUMENTS** »
 - Associations comme Ammaréal (<https://www.ammareal.fr/bibliotheques>) qui revendent, au profit d'associations caritatives choisies par le donateur, les ouvrages (ou les donnent, ou les recyclent, selon l'état et l'intérêt) : ?

RMQ : Bibliothèque sans Frontières : ne prennent que les ouvrages scientifiques de moins de 5 ans

Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 dite Loi Robert

Les documents appartenant aux bibliothèques de l'État, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements ne relevant pas de l'article L. 2112-1* et dont ces bibliothèques n'ont plus l'usage **peuvent être cédés à titre gratuit** à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association mentionnées au a) du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance ou à **des organisations mentionnées au II de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire****. Par dérogation aux articles L. 3212-2 et L. 3212-3*** du présent code, **ces documents peuvent être cédés à titre onéreux** par ces fondations, associations et organisations.

* [= relevant du domaine privé mobilier et non du domaine public mobilier dont relèvent les fonds patrimoniaux]

** [les sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent un certain nombre de conditions attestant de leur appartenance à l'ESS]

*** [qui prohibent la revente des dons de l'État et des collectivités territoriales]

Questions juridiques

- Comment pouvons-nous donner ?
 - Conventions : certains établissements les réclament (MNHN, Bnf par exemple), d'autres pas
 - Proposition du service juridique de l'IRD : se baser sur le modèle de convention de cession gratuite des biens meubles réformés par les services de l'Etat

Questions juridiques

- Comment pouvons-nous pilonner ?

Décision d'autorisation de cession, qui

- Qualifie les documents : « document inutilisé et manifestement invendable, non valorisable, ne trouvant pas preneur dans le cadre de dons. »
- Précise la manière dont doit se faire le pilonnage : « en conformité avec la réglementation environnementale »
- Stipule la nécessité d'un document de suivi (volumétrie des documents par types)

Communication

- Dès l'annonce de la fermeture du site : création d'une enquête pour recueillir l'avis des usagers sur l'évolution de nos services suite à la fermeture, et demander de l'aide pour trier les documents
- Inquiétude de certains chercheurs sur l'avenir de leurs publications, des cartes, etc...

Les solutions

- FDI : externalisation du fonds chez Proarchives Systemes (AGS Record Management), prestataire marché IRD
 - environ 700 ml à déménager, différentes modalités de conservation (conservation passive; versements annuels; prestation de récolement; communication de documents)

Fonds Driffort : conservation passive



Fonds courant (+ 2500 nouveaux documents / an)



Les solutions

- Les fonds d'acquisition, les périodiques et la cartotheque : contact de nombreuses bibliothèques (car fonds pluridisciplinaire) pour dons éventuels :
 - Bibliothèque GEOS > dons importants de monographies, thèses, atlas, cartes, périodiques / sans convention
 - Bibliothèque du MNHN > dons importants de monographies, thèses, périodiques / avec convention
 - Bnf : dédoublement des 18 000 cartes puis sélection pour intégration dans le fonds du département des cartes et plans
 - BCSSA > dons d'ouvrages et de périodiques spécialisés en médecine tropicale
 - Envois ponctuels : Agroparistech, Musée du Quai Branly, Musée Guimet, bibliothèque Inrap

Les solutions

- Mise à jour des outils :
 - Fonds d'acquisition : déssexemplarisation par lot du catalogue des centres de documentation du réseau IRD pour les exemplaires du centre de Bondy)
 - Catalogue périodique : suppression de la localisation 'Centre de Bondy'
 - Fichier manuel : conservation ?
 - Sudoc : envoi de la liste des PPN concernés par la 'délocalisation' pour suppression massive : à l'Abes? Ou traitement par l'IRD via Colodus?

Les solutions

- Dons aux agents
 - A faire : organisation de ‘vide-bibliothèque’ ponctuels, sur des thèmes (par types de documents : atlas, dictionnaires, ‘beaux livres’, etc.)
 - Dons aux étudiants de passage qui empruntent des livres
 - Tout ce qui restera > traitement par Ammaréal

Et après?

- Installation du service IST de la Délégation Régionale Ile-de-France sur le campus Condorcet, dans l'hôtel à projet
- Conservation de 30 ml d'étagère pour
 - stockage / présentation des documents enregistrés tous les ans, avant versement annuel chez le prestataire
 - stockage des titres de périodiques édités par l'Orstom en attendant la soumission d'un projet de numérisation pour création d'une collection sur Persée
- Mais : plus de bibliothèque, plus de public, et plus d'espace pour recevoir du public... des services à réinventer

Merci de votre attention!

laurence.goury@ird.fr